

Etablissement : Lycée Jean Rostand

Année : 2025/2026

Titre : L'élaboration des politiques de santé publique : La politique des 1000 premiers jours

Thème	Pôle thématique Module Politiques, dispositifs de santé publique et d'action sociale • Quelles politiques et quels dispositifs de santé publique pour répondre aux besoins de santé ? ➤ Élaboration de la politique de santé aux différents échelons territoriaux locaux, nationaux et internationaux ;
Niveau de formation	Terminales ST2S
Objectifs	Identifier les étapes de l'élaboration des politiques de santé publique à partir de l'exemple de la politique des 1000 premiers jours
Durée	2H
Autre/divers	Capacités travaillées : Présenter le processus d'élaboration d'une politique de santé en la situant dans son contexte Notions : acteurs en santé, politique publique
Auteur	Sarah PFLUMIO

MODULE 4 : POLITIQUES, DISPOSITIFS DE SANTE PUBLIQUE ET D'ACTION SOCIALE

1^{ère} partie : Quelles politiques et quels dispositifs de santé publique pour répondre aux besoins de santé ?

Séquence 1 : Politiques de santé**CHAPITRE 2 : L'élaboration des politiques de santé au niveau national****Introduction**

Les politiques de santé publique sont un ensemble d'outils et de moyens mis en œuvre par les autorités publiques pour garantir la protection de la santé de la population. Nous avons vu que les politiques de santé reposent sur la Stratégie Nationale de Santé. Elles visent à agir sur les problèmes de santé publique auxquels notre société est confrontée à une période donnée et à anticiper les crises futures.

Rappel :

La SNS est construite à partir des grands défis de la période concernant la santé publique. Ces grandes lignes de SNS sont élaborées par des experts à partir de données épidémiologiques notamment. Les recommandations du HCSP permettent alors la rédaction de la SNS. La SNS précédente courait sur 5 ans (2018-2022). La SNS actuelle doit être élaborée pour 10 ans (2023-2033) mais n'a pas encore été publiée.

I. Le diagnostic et le choix des priorités de santé publique au niveau national**Document 1 : Consultation publique auprès des futurs parents et parents sur les 1 000 premiers jours de leur enfant**

Dans le cadre du nouveau pacte pour l'enfance, un parcours des 1 000 premiers jours va être proposé à tous les parents du quatrième mois de grossesse et jusqu'aux deux ans de l'enfant pour :

- leur faciliter l'accès aux services de santé et de soins ;
- leur fournir une information fiable en termes de nutrition ;
- améliorer les modes de garde ;
- répondre rapidement à leurs interrogations lorsqu'ils en ont et leur donner confiance dans leur rôle de parent ;
- proposer des congés parentaux adaptés aux besoins de chaque famille.

Pour construire ce parcours des 1 000 premiers jours de l'enfant, les futurs parents et jeunes parents peuvent donner leur avis en ligne, en évaluant plusieurs propositions selon leur importance sur :

- les conseils qui circulent en termes de soins et de développement des jeunes enfants ;
- le suivi dès la grossesse et jusqu'au 2 ans de l'enfant ;
- les congés de naissance ;
- le système du mode de garde.

Les parents peuvent également témoigner sur de nombreux sujets : allaitement et alimentation, exposition aux écrans et conseils pour l'éveil des petits...

En parallèle, la préparation de ce parcours des 1 000 premiers jours s'appuiera sur une commission de 18 experts,

présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik. Cette commission remettra un rapport début 2020. Au même moment, Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, présentera une synthèse des témoignages collectés durant l'opération "1 000 parents pour penser les 1 000 jours".

Sur la base de ce rapport et de cette synthèse, le gouvernement annoncera des actions dans le courant de l'année 2020.

Source : <https://www.vie-publique.fr/consultations/272116-consultation-publique-aupres-parents-1000-premiers-jours-de-leur-enfant>

Document 2 : L'enquête nationale périnatale

L'enquête nationale périnatale permet de suivre l'évolution de la santé périnatale, des pratiques médicales tout au long de la grossesse et de l'accouchement.

Objectifs de l'enquête

L'enquête nationale périnatale 2016 a succédé aux quatre précédentes enquêtes nationales périnatales de 1995, 1998, 2003 et 2010. Réaliser une enquête nationale périnatale à intervalle régulier répond au besoin de disposer de données fiables pour suivre l'évolution de la santé des mères et des nouveau-nés, du suivi prénatal, des pratiques médicales pendant l'accouchement et des facteurs de risque périnataux.

Ce faisant, ces enquêtes permettent d'évaluer les résultats des politiques publiques ou l'impact de recommandations émises par les agences sanitaires ou les associations de professionnels de santé.

Les enquêtes nationales périnatales permettent également d'établir des comparaisons internationales, notamment dans le cadre du projet européen EURO-PERISTAT, et de comparer les résultats nationaux à des données départementales ou régionales provenant d'autres sources.

Le recueil des données porte sur des questions identiques d'une enquête à l'autre pour permettre de suivre l'évolution de la situation périnatale. Par ailleurs des questions spécifiques sont posées en fonction des besoins d'information propres à chaque période.

L'enquête de 2016 s'est intéressée plus particulièrement aux femmes en situation de précarité et à la prévention des facteurs de risque pendant la grossesse (vaccinations, consommation d'alcool et de tabac, entretien prénatal précoce...). Elle s'est penchée également sur les grossesses à bas risque et sur la prise en compte des souhaits des femmes quant au déroulement de leur accouchement.

Cette enquête a été coordonnée à l'échelon national par le ministère en charge de la santé, représenté par la DREES, la direction générale de la santé (DGS) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS), Santé Publique France et l'équipe de recherche EPOPé de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

Source : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/00-lenquete-nationale-perinatale>

1. Présenter les acteurs qui ont participé au diagnostic avant l'élaboration de la Politique des 100 premiers jours. Préciser le rôle de chaque acteur.

Acteurs	Rôles

II. Conception de la politique

Document 3 : Le lancement de la politique des 1000 premiers jours

Les 1000 jours sont le nom d'une politique publique ambitieuse, inédite, qui regarde en face l'origine des inégalités de destin et nous savons que ces inégalités se nouent avant même la naissance de l'enfant. Les 1000 premiers jours sont donc essentiels, pour son développement mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra. Le ministère des Solidarités et de la Santé est celui qui prend soin des Français, du premier au dernier souffle. Veiller à ce que chaque enfant puisse s'éveiller et s'épanouir dans les meilleures conditions, c'est le devoir d'une société et c'est une promesse du pacte républicain. Contre le fatalisme glacial des statistiques, les 1000 jours sont là pour redonner du sens et de la force à cette promesse d'égalité.

Olivier Véran Ministre des Solidarités et de la Santé.

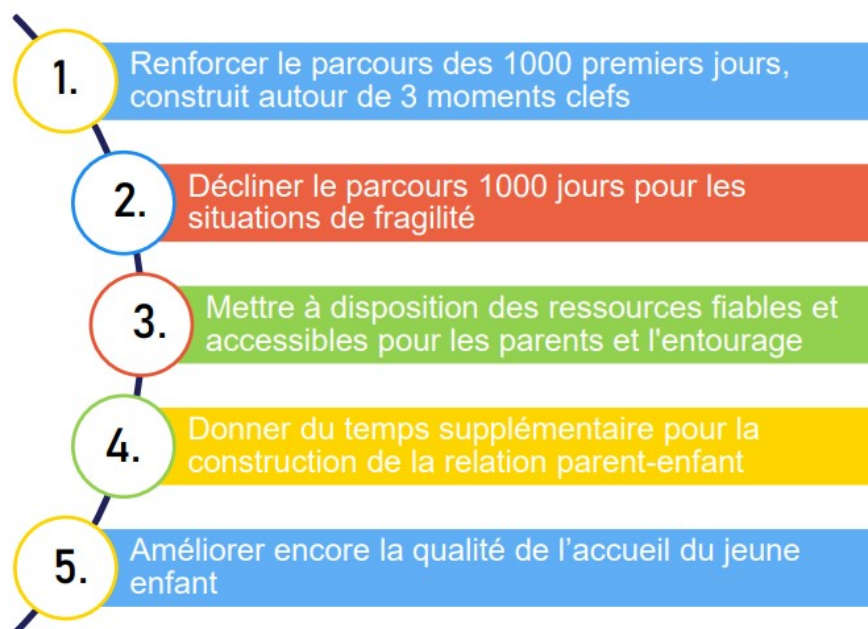
[...]Une nouvelle politique de santé publique de la petite enfance devra s'appuyer sur 3 piliers essentiels : une recherche fondamentale et appliquée permettant de toujours mieux approfondir les connaissances sur les 1000 premiers jours ; une formation initiale et continue davantage adaptée et intégrant aux mieux les résultats les plus récents de la recherche ; et enfin une place privilégiée pour l'évaluation des pratiques afin d'identifier les voies et les moyens pour améliorer les interventions.

Source : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

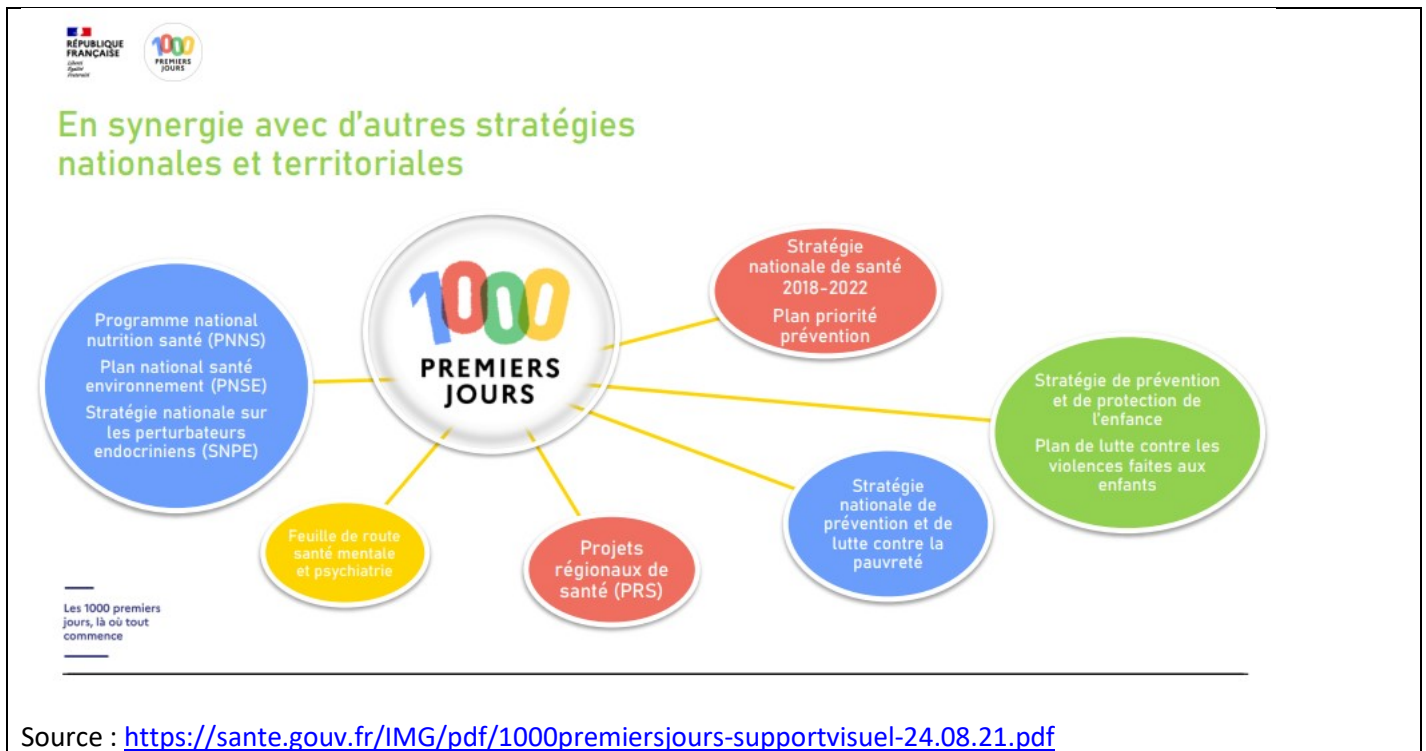
Document 4 : Les contours d'une nouvelle politique de périnatalité et de petite enfance



**Un chantier
en 5 axes**



Les 1000 premiers
jours, là où tout
commence



2. Quel est le ministère qui porte la politique des 1000 premiers jours ?

.....

3. Quels est l'objectif principal de cette politique ?

.....

4. Quels sont les 3 piliers sur lesquels repose cette politique ?

-
-
-

5. Quels sont les 5 axes sur lesquels la politique des 1000 premiers jours va concentrer ses actions ?

-
-
-
-
-

6. Quelles sont les politiques nationales de santé publique qui agissent de concert avec celle des 1000 premiers jours (plans et stratégies)?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

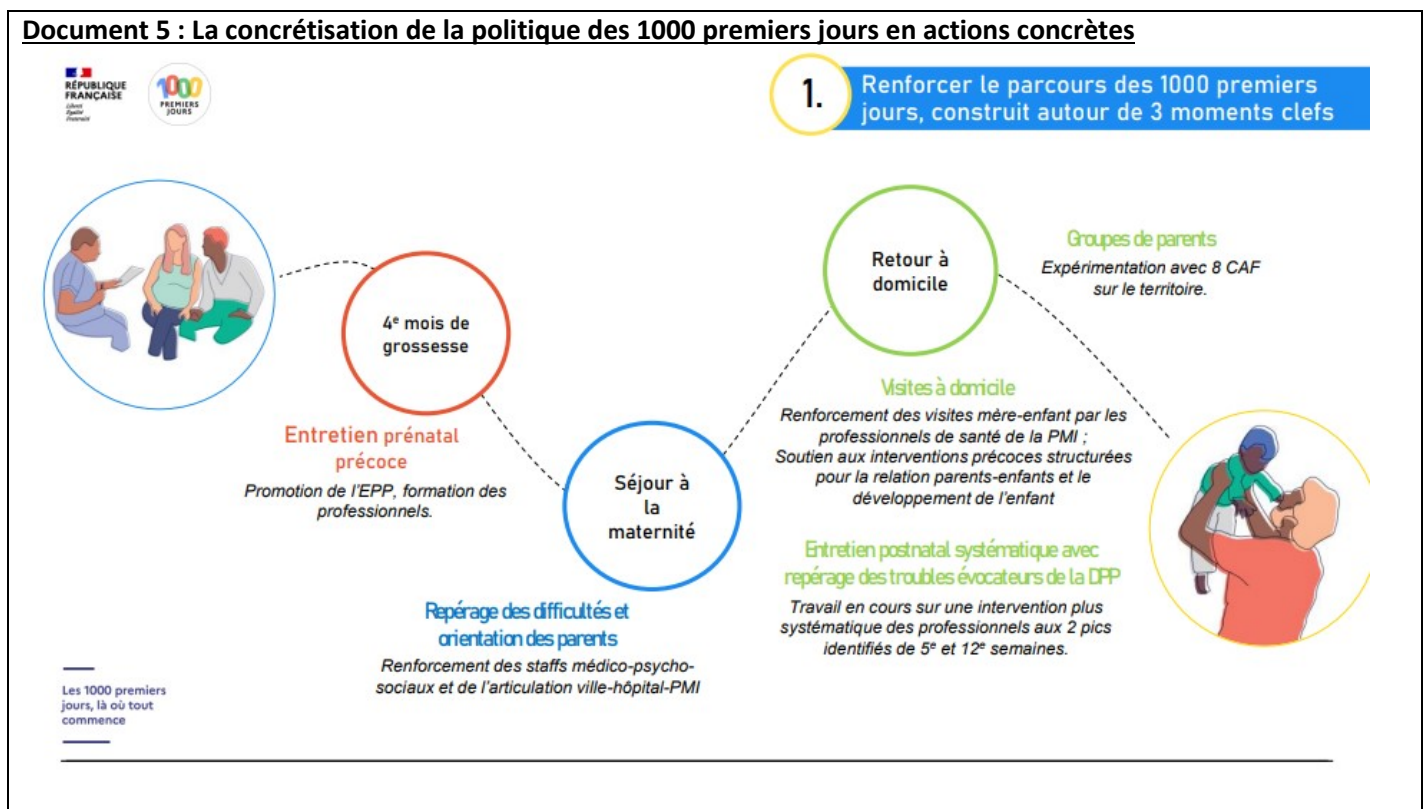
.....

.....

.....

III. Mise en œuvre de la politique de santé publique

Document 5 : La concrétisation de la politique des 1000 premiers jours en actions concrètes



3.

Mettre à disposition des ressources fiables et accessibles pour les parents et l'entourage

Diffusion de messages clefs sur les 1000 premiers jours

- Elaboration de messages de santé publique ; campagne de marketing social (aut. 2021)
- Elaboration du Livret des 1000 premiers jours reprenant les principaux messages clés, adressés aux parents par les Caf lors d'une déclaration de grossesse
- Prototypage d'un sac des 1000 premiers jours à remettre aux parents en maternité et invitant, à travers des objets, à des pratiques favorables au développement de l'enfant et à sa santé

Informations fiables et personnalisées sur les ressources disponibles et de proximité

- 1000-premiers-jours.fr : nouveau site de référence (Santé Publique France)
- Création de l'application des 1000 premiers jours, avec :
 - des messages de santé publique clefs ;
 - un calendrier unique ;
 - un outil de détection de la dépression post-partum ;
 - une cartographie des lieux-professionnels autour de soi.

Prévention de l'épuisement parental et développement de solutions de répit

- Recensement et valorisation des initiatives locales offrant des solutions de répit
- Développer l'offre de répit parental
- Expérimenter des groupes de parents 1000 premiers jours dans le cadre du parcours déployé par les Caf dans 8 territoires pilotes

Source : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/1000premiersjours-supportvisuel-24.08.21.pdf>

7. Citer deux dispositifs ou actions mises en œuvre pour chaque axe de travail présenté dans le document 5.

Axes de la politique	Actions et dispositifs
AXE 1	
AXE 3	

IV. Evaluation de la politique

Document 6 :Premier bilan pour la démarche des "1.000 premiers jours de l'enfant"

A l'occasion du conseil des ministres du 7 octobre , Olivier Véran, ministre de la Santé, et Adrien Taquet, le secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, ont présenté une communication sur "les 1.000 premiers jours de l'enfance et les suites de la conférence des familles".

La démarche des 1.000 jours a été lancée par Emmanuel Macron en septembre 2019, avec l'installation de la

"commission sur les 1.000 premiers jours de l'enfant", présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik. L'ambition : "lutter contre les inégalités de destin en créant les conditions favorables à un développement cognitif et social dès le plus jeune âge".

Le premier bilan dressé en conseil des ministres passe en revue les différentes composantes de la démarche et fait le point sur leur état d'avancement.

La première étape consiste en l'entretien prénatal précoce (EPP) : 55% des mères en ont bénéficié en 2020, pour un objectif de 70% en 2022. De même, les personnels des équipes médico-psycho-sociales ont été renforcés à compter de 2021 avec la création de 100 postes pérennes, tandis que les centres de PMI sont renforcés dans le cadre de la contractualisation avec l'État (35 millions d'euros en 2021 pour 70 départements, 50 millions en 2022 pour les 101 départements). Pour sa part, l'entretien postnatal sera effectif à partir du premier semestre 2022. Son objectif, comme annoncé par le chef de l'État lors des récentes Assises de la santé mentale, est notamment de mieux détecter et prendre en charge la dépression post-partum, qui toucherait environ 100.000 femmes par an.

En matière d'information, le bilan fait état d'une application pour smartphones et d'un site (Lien sortant, nouvelle fenêtre) dédié, ainsi que de la création du "livret des parents". A venir : une campagne d'information nationale qui sera lancée le 3 novembre prochain et la distribution à tous les nouveaux parents de la BébéBox, à partir de février 2022 (en commençant par les QPV et les zones de revitalisation rurale).

Sur la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, le bilan met en avant le doublement du congé paternité depuis juillet 2021. Près de 600.000 pères devraient pouvoir en bénéficier chaque année. La communication en conseil des ministres aurait pu également citer la signature de la nouvelle "Charte de la parentalité en entreprise" à l'occasion de la Conférence des familles (voir notre article du 1er octobre 2021). Enfin, l'un des axes du parcours des 1.000 premiers jours prévoyait d'offrir un accueil de qualité à tous les enfants. Sur ce point, le bilan repose avant tout sur l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et sur ses textes d'application : charte qualité obligatoire pour tous les modes d'accueil, activités de plein air dans toutes les crèches, service unique d'information des familles... S'y ajoute un "vaste plan de formation" des 600.000 professionnels de la petite enfance, en cours de déploiement et doté de 40 millions d'euros. Environ 200.000 professionnels devraient en bénéficier en 2022.

Source : <https://www.banquedesterritoires.fr/premier-bilan-pour-la-demarche-des-1000-premier-jours-de-lenfant>

8. Souligner les indicateurs qui ont permis d'évaluer la politique des 1000 premiers jours en 2021 en rouge et les actions à venir suite à cette évaluation en bleu.

Synthèse : réaliser un schéma de synthèse représentant les différentes étapes d'une politiques de santé en utilisant l'exemple de la politique des 1000 premiers jours.